

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Exercice 2014



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.



Préambule

Le SIVOM en quelques mots

Cette intercommunalité trouve ses origines dans la création, par arrêté préfectoral **le 6 juin 1950**, du syndicat intercommunal des eaux de Morillon.

Sa vocation d'origine fut l'alimentation en eau potable de tout ou partie des communes de Samoëns et Morillon à partir de la source des Feux.

En 1960, Verchaix a demandé son entrée dans le syndicat pour l'alimentation en eau potable de Verchaix bas.

Cette structure intercommunale a été transformée, par arrêté préfectoral **le 12 décembre 1976**, en un Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Samoëns-Morillon-Verchaix, dont les missions d'origine ont été maintenues et complétées par de nouvelles compétences, notamment liées au développement touristique.

C'est en **juin 1984** que la commune de Sixt-Fer-à-Cheval intègre le SIVOM et il aura fallu attendre **2009** pour le transfert de la compétence eau potable sur la totalité du territoire septimontain, chef lieu de canton, au SIVOM.

Les compétences actuellement exercées par le SIVOM :

- La construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux et ouvrages d'**assainissement** des quatre communes (Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix), ainsi que la station d'épuration de l'ensemble
- La gestion **des bio-déchets (huile alimentaire, refus de repas, déchets verts, lisiers agricoles)** sur le site de la station
- La construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'**eau** et des ouvrages accessoires des quatre communes (Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix)
- La lutte contre l'incendie
- Le Service .Public .Assainissement **Non Collectif** (contrôle et diagnostic des « fosses septiques »)
- La gestion des réseaux d'**eau pluviale** des communes de Samoëns, Verchaix et Morillon
- L'organisation des navettes **SKI BUS** (le train bleu)

Le SIVOM au cours des décennies, est devenu la structure intercommunale responsable de la gestion de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du canton de Samoëns de manière INTEGRALE (de la captation de l'eau en passant par sa distribution, la collecte des eaux usées et leur traitement).

Les chiffres clés de l'eau potable en 2014

3 773 usagers
8 414 unités
de logements

Périmètres de
protection de la
ressource
effectués à 73 %

4 502
habitants
d'après
INSEE

29 réservoirs
D'une
capacité de
5 875 m³

72 % de rendement
(28 % fuites
et / ou
prélèvement non
autorisé
sur poteaux incendies)
soit 5,08 m³/km/i/)

995 079 m³
produits
616 982 m³
comptabilisés

98,5 % conformité
bactériologique et
100 % physico
chimique sur
production et
distribution

Dette au
31.12.2014
4 162 500 €
Annuité
472 300 €

153
kilomètres de
réseaux

113 sur 120
Indice de
connaissance
et gestion du
patrimoine

Travaux réalisés
1996- 2014
10 553 000 € HT

0,85
€/jour/famille
2. 57 €
TTC/m³ pour
120 m³

Table des matières

1. Caractérisation technique du service
1.1. Présentation du territoire desservi.....
1.2. Mode de gestion du service.....
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	6
1.4. Nombre d'abonnés	7
1.5. Eaux brutes.....	9
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau.....	9
1.5.2. Achats d'eaux brutes	9
1.6. Eaux traitées.....	10
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014.....	10
1.6.2. Production	10
1.6.3. Achats d'eaux traitées	12
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	12
1.6.5. Autres volumes.....	13
1.6.6. Volume consommé autorisé.....	13
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	15
2.1. Modalités de tarification	15
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	16
2.3. Recettes	17
3. Indicateurs de performance	19
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	19
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	21
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	23
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)
3.9. Taux de réclamations (P155.1).....
4. Financement des investissements.....	24
4.1. Branchements en plomb.....	24
4.2. Montants financiers.....	24
4.3. État de la dette du service	24
4.4. Amortissements.....	24
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1 - Caractérisation technique du service



1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE MORILLON SAMOENS SIXT VERCHAIX
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : MORILLON, SAMOENS, SIXT-FER-A-CHEVAL, VERCHAIX
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation * : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation * : **avril 1993** Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation * : **juin 2001** Non



1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Lyonnaise des eaux
- Date de début de contrat Morillon-Etelley-Verchaix-Sixt fer à Cheval: 30 avril 1993
- Date de fin de contrat initial : 30 avril 2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - Avenant n° 1 du 01 janvier 1994 : agrandissement du périmètre d'affermage, Morillon les Esserts
 - Avenant n° 2 du 01 mai 1194 : facturation de la part fixe à terme échu – reversement annuité d'emprunt en trois fois
 - Avenant n° 3 du 01 janvier 1997 : révision de la rémunération du fermier – augmentation du périmètre d'affermage, Verchaix Haut – reprise d'annuité
 - Avenant n° 4 du 01 septembre 1998 : révision de la rémunération du fermier – augmentation du périmètre d'affermage, Sixt Fer à Cheval – reprise d'annuité
 - Avenant n° 5 du 29 novembre 2000 : transfert du contrat à société Lyonnaise des eaux
 - Avenant n° 6 du 4 septembre 2006 : révision des tarifs pour intégration nouveaux ouvrages et nouveaux programmes d'analyses – individualisation des compteurs – nouveau bordereau des prix
 - Avenant n° 7 du 1 janvier 2009 : transfert de la compétence eau potable de Samoens au SIVOM MSSV
 - Avenant n° 8 du 19 décembre 2014 : arrêt Olivet – guichet unique – intégration nouveaux ouvrages
- Date de début de contrat Samoens: 1 juillet 1986
- Date de fin de contrat initial : 31 mai 2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - Avenant n° 1 du 1 juin 1993 : avenant fondateur
 - Avenant n° 2 du 22 décembre 2000 : transfert à la société Lyonnaise des eaux
 - Avenant n° 3 du 1 janvier 2009 : transfert compétence eau potable SAMOENS au SIVOM MSSV
 - Avenant n° 4 du 17 novembre 2014 : arrêt Olivet – guichet unique – intégration nouveaux ouvrages
- Nature exacte de la mission du prestataire: **exploitation, bon fonctionnement et entretien/renouvellement des ouvrages d'eau potable de la captation à la distribution sur l'ensemble du territoire de l'ex- canton de Samoens – facturation du service aux usagers**

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **4 502** habitants au 31/12/2014 (4 455 au 31/12/2013).



1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **8 414** abonnés au 31/12/2014 (____ au 31/12/2013).

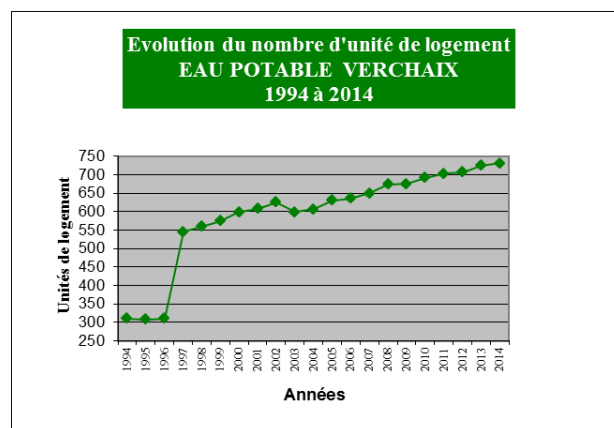
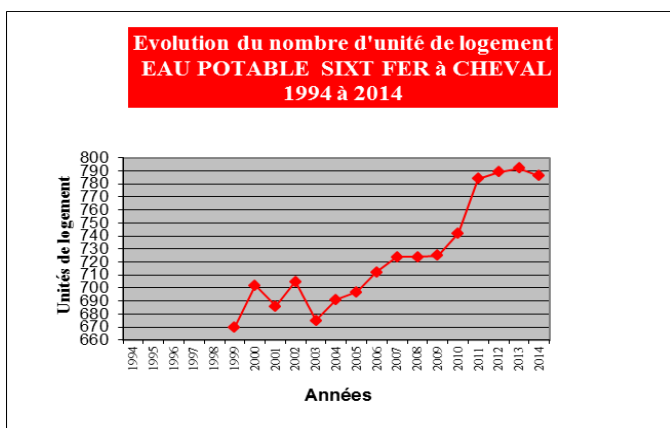
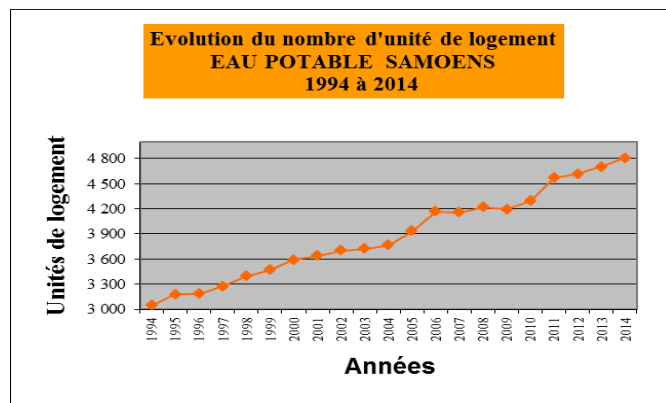
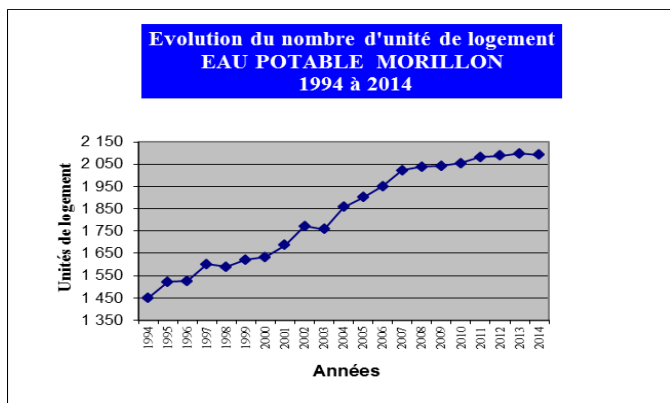
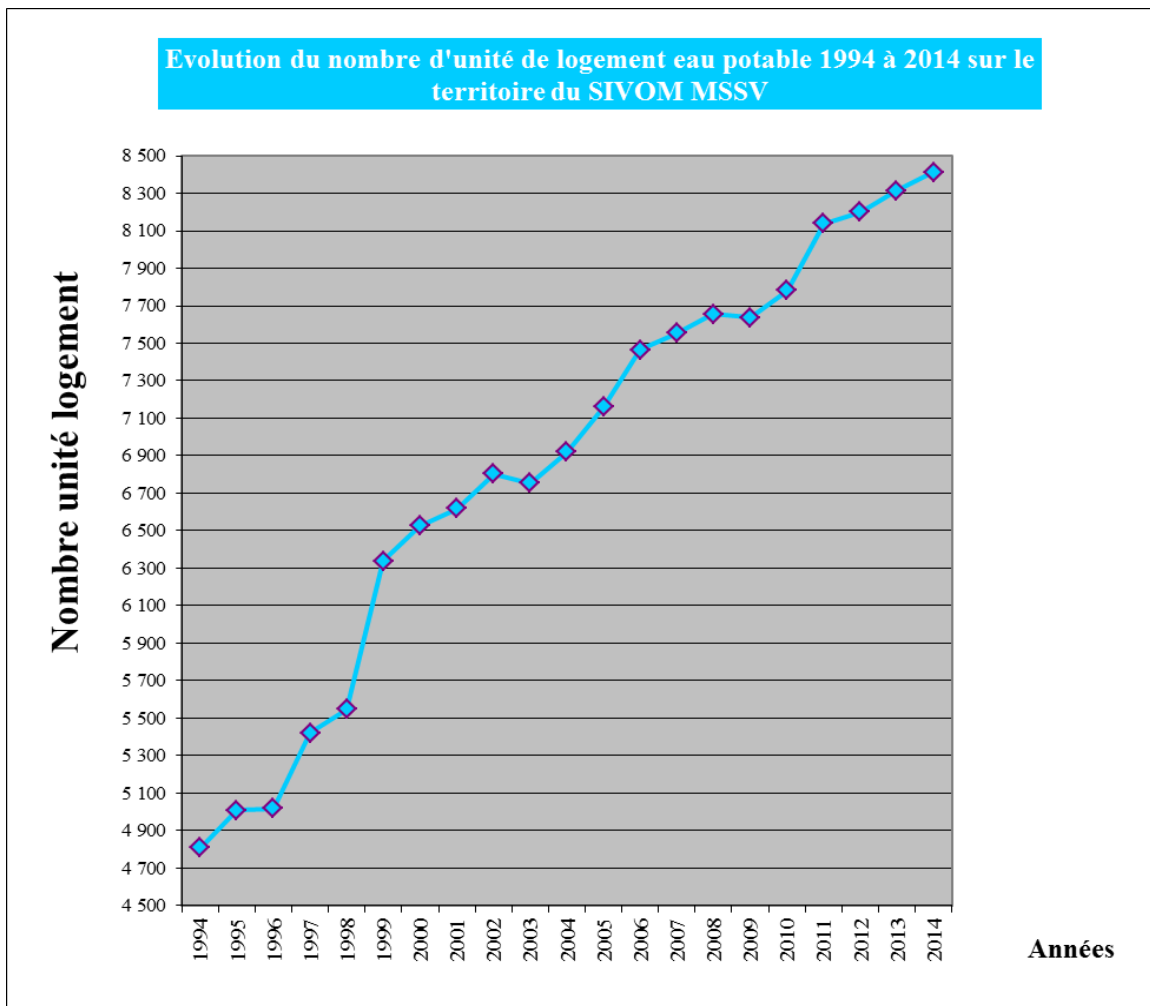
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Désignation	Morillon		SAMOËNS (y compris Fierbery)		Sixt		Verchaix		SIVOM	
	Nbre u.l	%	Nbre u.l	%	Nbre u.l	%	Nbre u.l	%	Nbre u.l	%
1994	1 451		3 047				311		4 809	
1995	1 521	4,8	3 178	4,3			308	-0,96	5 007	4,12
1996	1 525	0,26	3 181	0,09			310	0,64	5 016	0,18
1997	1 602	5	3 271	2,9			546	76,12	5 419	8
1998	1 589	-0,8	3 397	3,85			560	2,5	5 546	2,34
1999	1 621	2	3 471	2,2	670		575	2,68	6 337	14,26
2000	1 634	0,8	3 590	3,43	702	4,77	599	4,17	6 525	2,97
2001	1 686	3,18	3 638	1,34	686	-2,28	607	1,33	6 617	1,41
2002	1 772	5,1	3 700	1,7	705	2,77	625	2,96	6 802	2,79
2003	1 759	0,73%	3 721	0,57	675	-4,25	599	-4,16	6 754	-0,7
2004	1 858	5,60%	3 765	1,18	691	2,37	606	1,17	6 920	2,46
2005	1 901	2,30%	3 932	4,43	697	0,86	630	3,81	7 160	0,01
2006	1 950	2,6	4 168	6	712	2,15	635	0,79	7 465	2,89
2007	2 022	3,7	4 158	-0,24	724	1,68	650	2,36	7 554	1,19
2008	2 038	0,8	4 218	1,44	724	0	674	3,7	7 654	1,32
2009	2 042	0,2	4 194	-0,57	725	0,14	675	0,15	7 636	-0,23
2010	2 054	0,6	4 296	2,43	742	2,34	691	2,37	7 783	1,92
2011	2 081	1,31	4 571	6,4	784	5,66	703	1,74	8 139	4,57
2012	2 088	0,34	4 617	1	789	0,64	707	0,57	8 201	0,76
2013	2 097	0,43	4 701	1,82	792	0,38	724	2,4	8 314	1,38
2014	2 091	-0,3	4 806	2	786	-0,8	731	2	8 414	1
1994-2013	646	45%	1 654	54%	122	18%	413	133%	3 505	73%
moyenne		2,37		2,86		1,28		7,00		3,84

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **55,05 abonnés/km** au 31/12/2014 (____ abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **0,54 habitants/abonné** au 31/12/2014 (____ habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **73,33 m³/abonné** au 31/12/2014. (____ m³/abonné au 31/12/2013).



1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **1 016 883** m³ d'eau souterraine pour l'exercice 2014 (___ pour l'exercice 2013).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %	
Captage des Feux	souterraine		160 203	171 280		
Captage des Laurents			31 358	38 663		
Captage des Bergins 1,2 et 3						
Captage Les Fontaines			465 405	421 593		
Captage Les Fontanettes			54 621	54 034		
Captage de Combe au Flé			33 190	37 801		
Captage Le Bioley			10 486	5 488		
Captage de La Rogne			—			
Captage de Plan de L'Arche				57 837	47 869	
Captage de La Combe						
Captage de Becta						
Captage de La Lesière						
Captage des Papars						
Captage de La Grangette				1 678	1 237	
Captage des Fardelays				148 524	141 045	
Captage des Platons				42 319	38 065	
Captage de Crot				13 975	14 632	
Captage de Brairet				11 555	9 171	
Captage des Faix				9 836	8 445	
Captage de Mont Fleuri				1 393	1 346	
Captage de Mont				1 435	1 506	
Captage d'Englène				363	404	
Captage de Fontaine Eau Claire				0		
Captage des Chosals				19 250	13 484	
Captage de La Cruse			11 347	10 224		
Captage des Bouchards			—	596		
Total			1 074 775	1 016 883		

(2) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

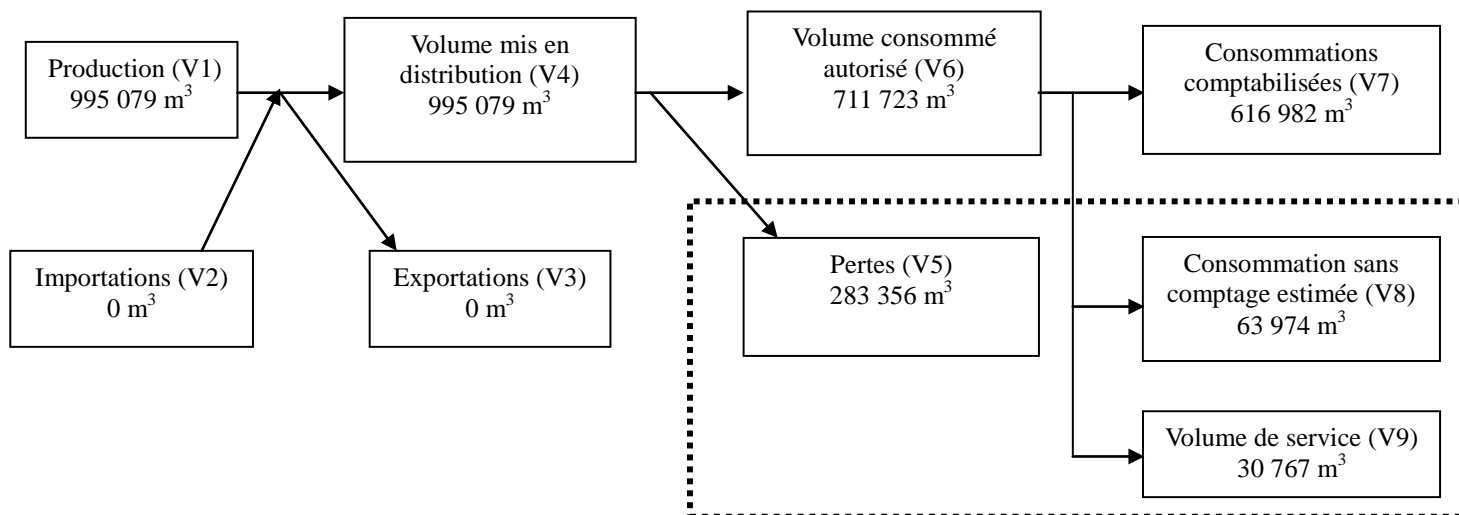
1.5.2 Achats d'eaux brutes

SANS OBJET



1.6 Eaux traitées

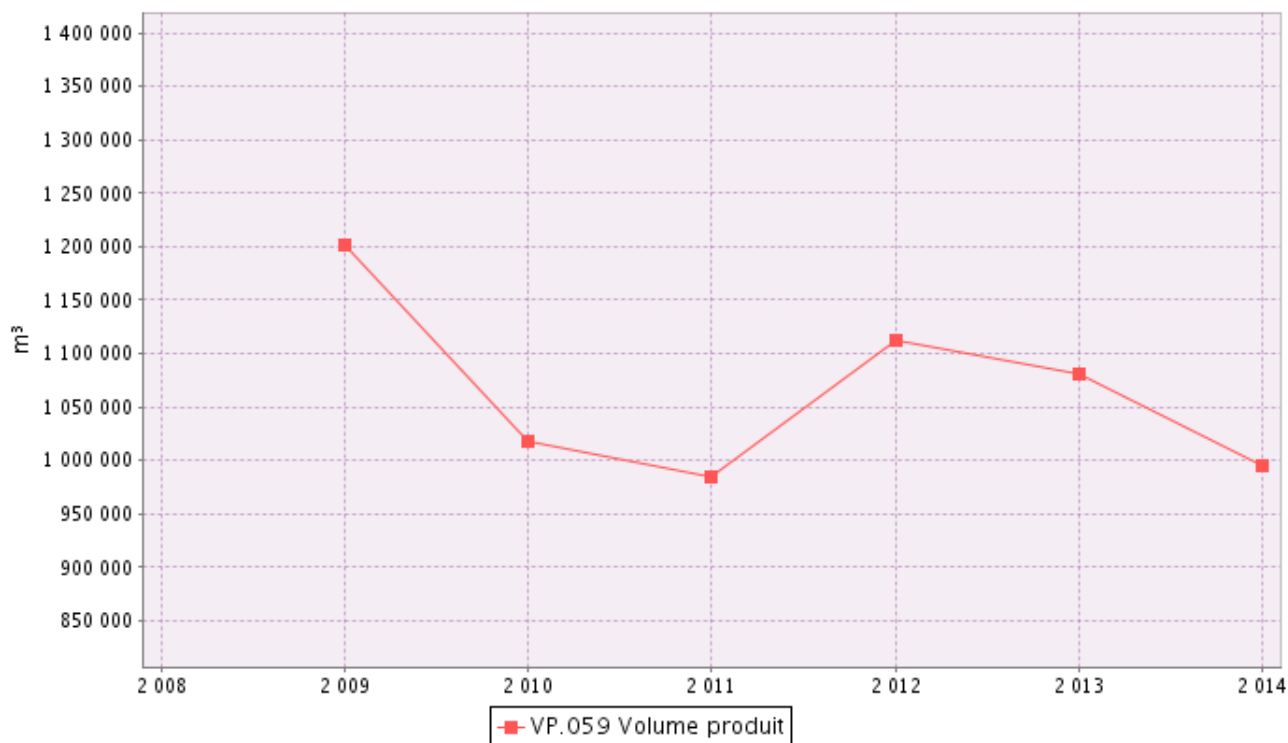
1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



1.6.2 Production



Le service n'a aucune station de traitement, uniquement des systèmes de chloration au niveau des réservoirs



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Captage Les Fontaines	_____	_____	____%	80
Captage de Crot	_____	_____	____%	60
Captage des Bergins 3	_____	_____	____%	80
Captage de Mont	_____	_____	____%	40
Captage d'Englène	_____	_____	____%	40
Captage de Brairet	_____	_____	____%	60
Captage de La Cruse	_____	_____	____%	80
Captage de Fontaine Eau Claire	_____	_____	____%	40
Captage Le Bioley	_____	_____	____%	60
Captage de La Lesière	_____	_____	____%	40
Captage des Papars	_____	_____	____%	40
Captage Les Fontanettes	_____	_____	____%	60
Captage de Combe au Flé	_____	_____	____%	60
Captage des Bergins 1	_____	_____	____%	80
Captage de La Combe	_____	_____	____%	40
Captage des Faix	_____	_____	____%	60
Captage des Chosals	_____	_____	____%	60
Captage de Plan de L'Arche	_____	_____	____%	40
Captage de La Grangette	_____	_____	____%	40
Captage des Bergins 2	_____	_____	____%	80
Captage des Platons	_____	_____	____%	60
Captage de Becta	_____	_____	____%	40
Captage de Mont Fleuri	_____	_____	____%	40
Captage de La Rogne	_____	_____	____%	60
Captage des Feux	_____	_____	____%	80
Captage des Laurents	_____	_____	____%	80
Captage des Bouchards	_____	_____	____%	80
Captage des Fardelays	_____	_____	____%	60
Total du volume produit (V1)	1 081 531	995 079	-8%	73



1.6.3 Achats d'eaux traitées

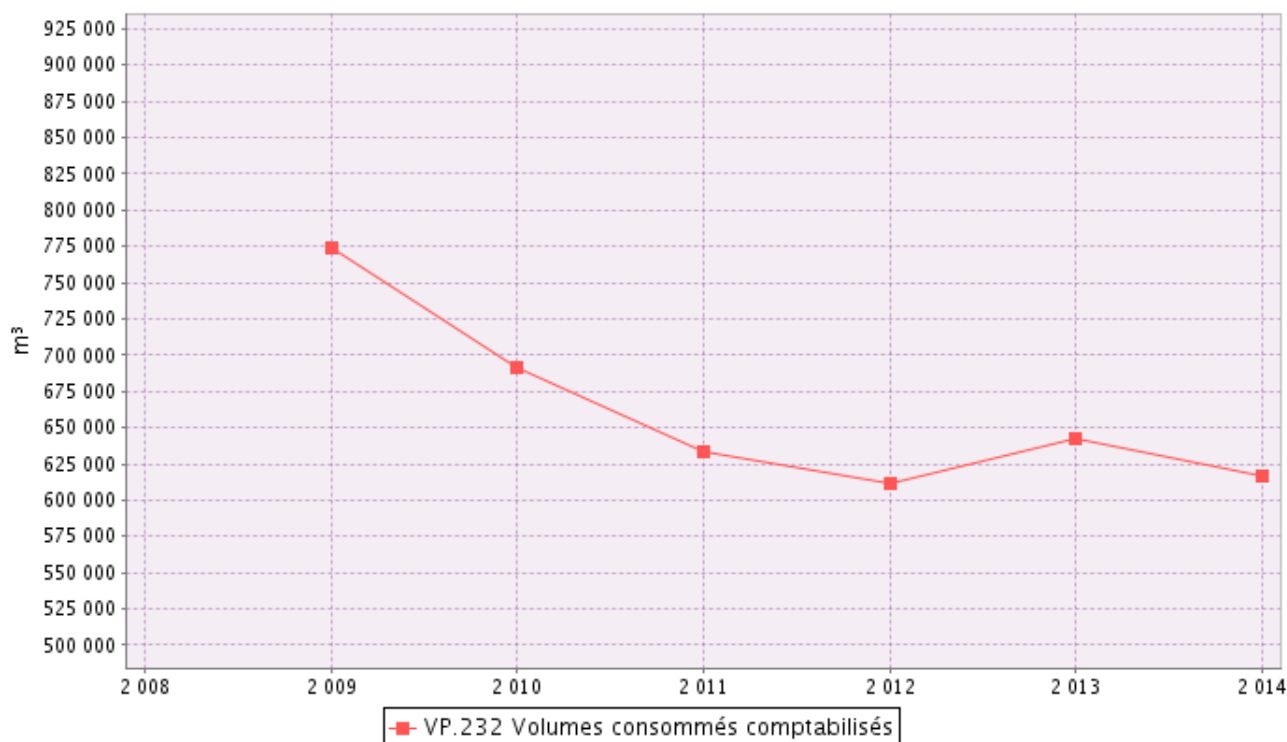
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	___



1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	642 028	616 982	-3,9%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	642 028	616 982	-3,9%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	___%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.





1.6.5 Autres volumes

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	52 190	63 974	22,6%
Volume de service (V9)	21 839	30 767	40,9%



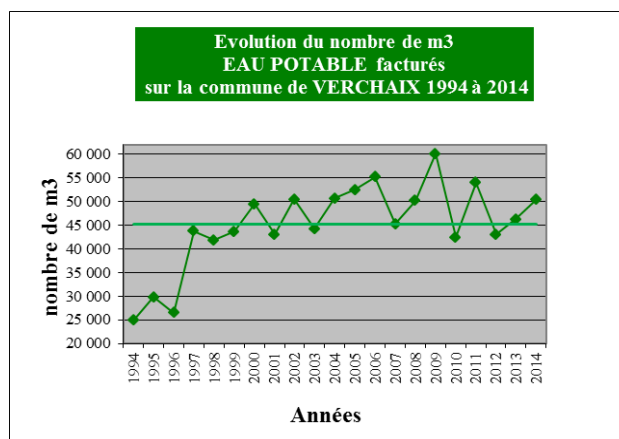
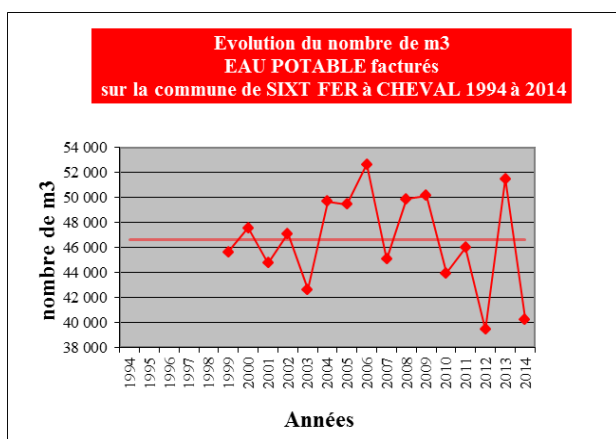
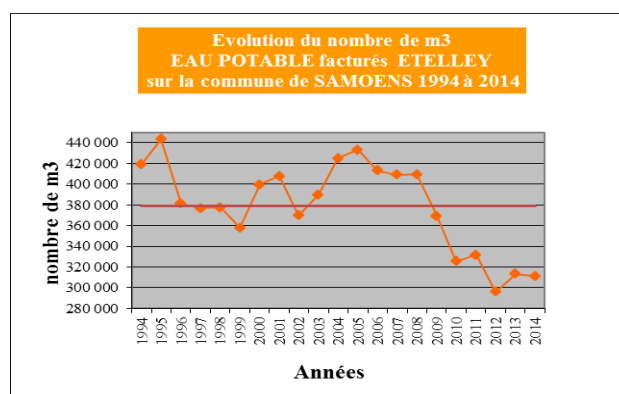
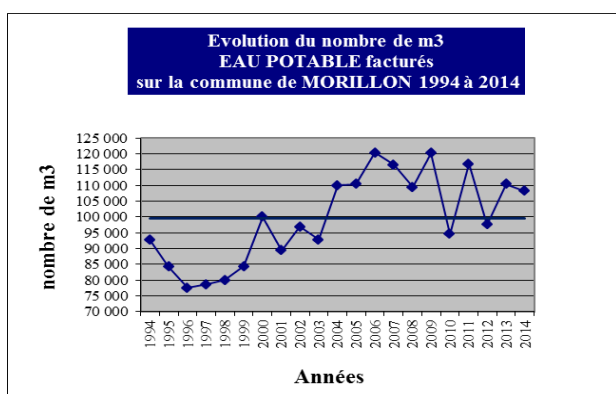
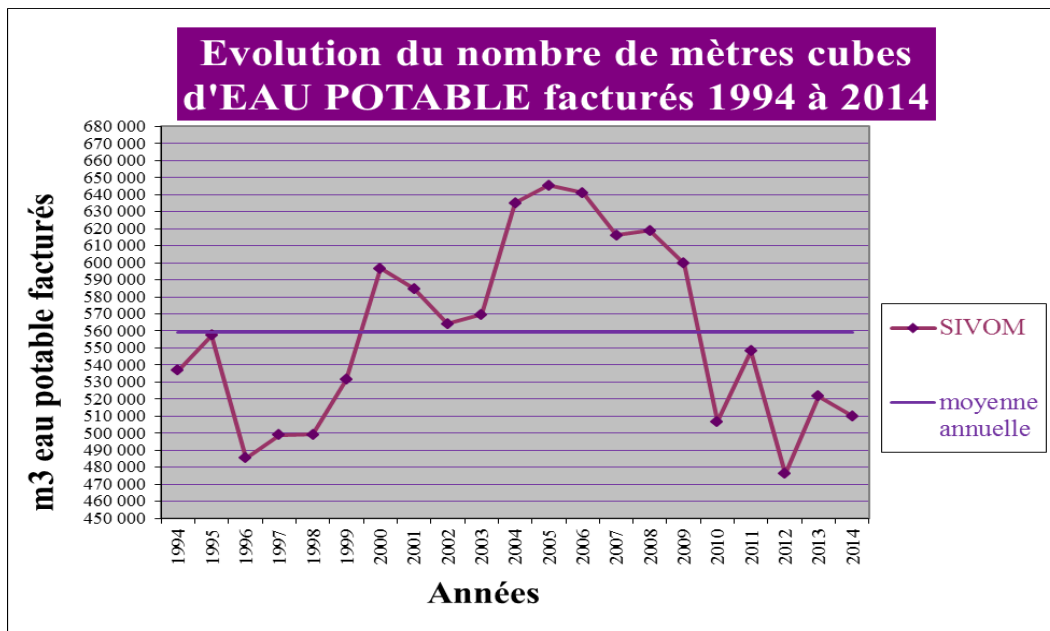
1.6.6 Volume consommé autorisé

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	716 057	711 723	-0,6%

1.6.7 Volume facturé

Désignation	Morillon		Samoëns		Sixt		Verchaix		SIVOM	
	Nbre m3	%	Nbre m3	%	Nbre m3	%	Nbre m3	%	Nbre m3	%
1994	92 861		419 154				24 816		536 831	
1995	84 283	-9,24	443 217	5,74			29 779	20	557 279	3,81
1996	77 529	-8,01	381 278	-13,97			26 500	-11	485 307	-12,91
1997	78 695	1,5	376 498	-1,25			43 693	64,88	498 886	2,8
1998	80 002	1,66	377 339	0,22			41 799	-4,33	499 140	0,05
1999	84 377	5,47	357 810	-5,17	45 655		43 611	4,33	531 453	6,47
2000	100 069	18,6	399 619	11,68	47 576	4,2	49 413	13,3	596 677	12,27
2001	89 400	-10,66	407 630	2	44 742	-5,96	43 055	-12,87	584 827	-1,98
2002	96 955	8,45	369 820	-9,27	47 100	5,27	50 416	17,1	564 291	-3,51
2003	92 834	-4,25	389 791	5,4	42 648	-9,45	44 272	-12,19	569 545	0,93
2004	110 039	18,53	424 779	8,98	49 683	16,49	50 629	14,36	635 130	11,51
2005	110 433	0,36	433 259	2	49 436	-0,5	52 401	3,5	645 529	1,64
2006	120 427	9,05	412 938	-4,69	52 630	6,46	55 181	5,3	641 176	-0,67
2007	116 614	-3,17	409 122	-0,92	45 066	-14,37	45 245	-18	616 047	-3,92
2008	109 509	-6,1	409 440	0,08	49 868	10,65	50 125	10,78	618 942	0,47
2009	120 283	9,84	369 121	-10,92	50 129	0,52	60 065	19,83	599 598	-3,12
2010	94 553	-22,39	325 751	-11,75	43 957	-12,31	42 432	-29,36	506 693	-15,49
2011	116 783	23,51	331 568	1,79	45 965	4,57	53 979	27,21	548 295	8,21
2012	97 628	-16,4	296 164	-10,68	39 458	-14,16	42 996	-20,35	476 246	-13,14
2013	110 477	13,2	313 392	5,82	51 474	30,45	46 211	7,48	521 554	9,51
2014	108 256	-2	311 231	-0,7	40 254	-22	50 303	8,8	510 044	-2,2
94/14	15 395	17	-107 923	-26	-5 401	-12	25 487	103	-26 787	-4,99
moyenne	99 619	1	378 996	-1,30	46 603	0,60	45 091	5,15	559 214	-0,25
mini	77 529		296 164		39 458		24 816		-26 787	
maxi	120 427		443 217		52 630		60 065		645 529	





1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **152,85** kilomètres au 31/12/2014 (152,92 au 31/12/2013).

2 - Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____ € au 01/01/2014
28,94 € HT au 01/01/2015

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	17 €	17 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,34 €/m ³	0,34 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	85,46 €	86,56 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,855 €/m ³	0,8661 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,123 €/m ³	0,08 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,29 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

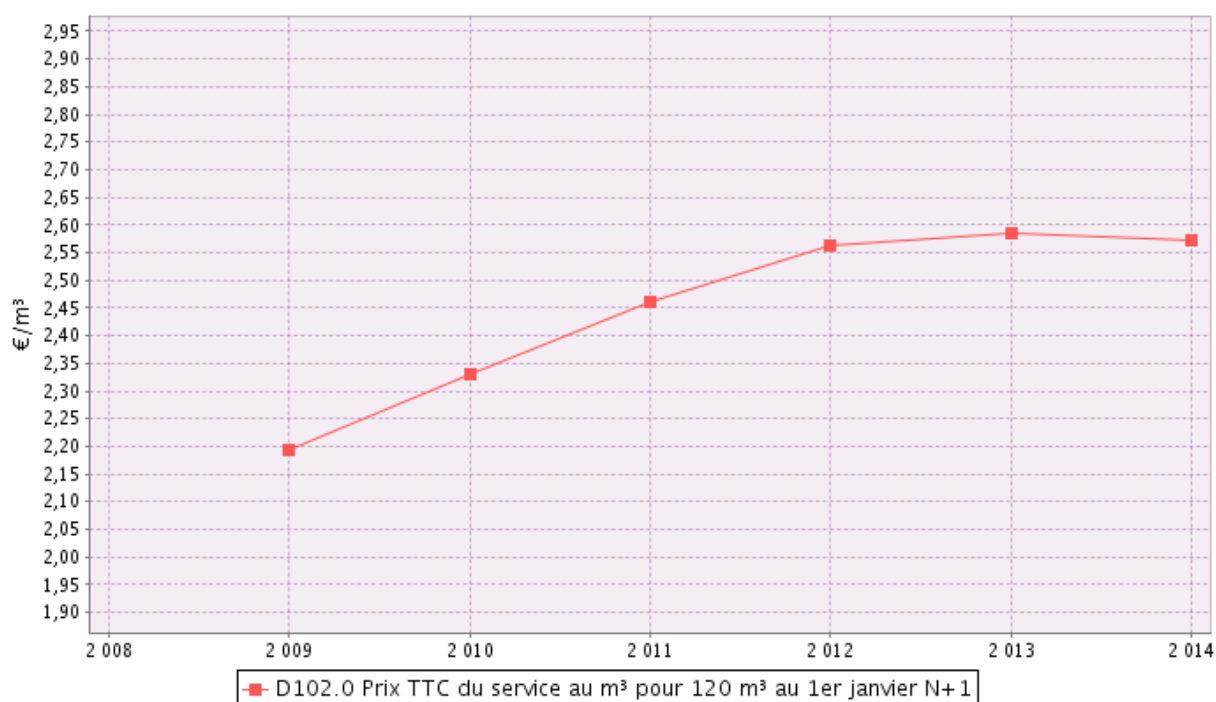
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.



2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	17,00	17,00	0%
Part proportionnelle	40,80	40,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	57,80	57,80	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	85,46	86,56	1,3%
Part proportionnelle	102,60	103,93	1,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	188,06	190,49	1,3%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	14,76	9,60	-35%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	3,6%
TVA	16,18	16,10	-0,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,54	60,50	-6,3%
Total	310,40	308,79	-0,5%
Prix TTC au m³	2,59	2,57	-0,8%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCL, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2014 en €/m ³	Prix au 01/01/2015 en €/m ³
MORILLON	Identique (une très légère différence pour Samoens due à une différence de rémunération du fermier)	
SAMOENS		
SIXT-FER-A-CHEVAL		
VERCHAIX		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle**
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 510 044 m³/an (_____m³/an en 2013).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

formule révision Lyonnaise des eaux
baisse des redevances agence de l'eau



2.3 Recettes

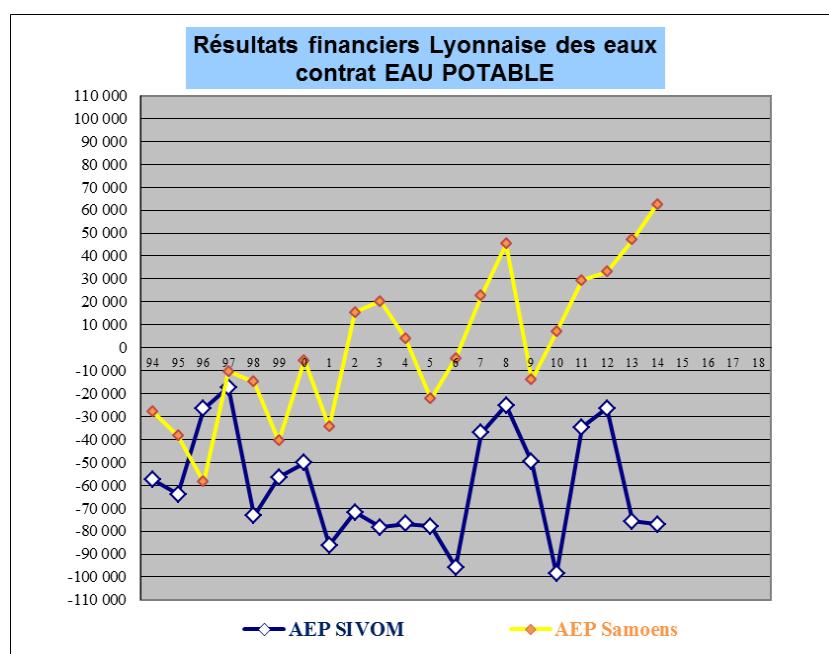
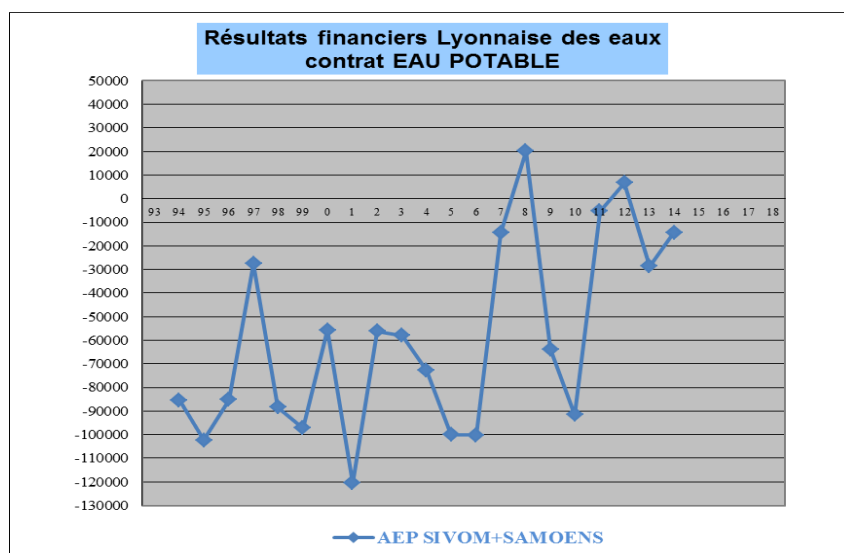
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers		509 180	
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros		0	
Recette d'exportation d'eau brute		0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		0	
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes		509 180	

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers		1 129 190	
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux		29 630	
Autres recettes (préciser)		17 480	
Total autres recettes			
Total des recettes		1 176 300	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : **1 685 480 €** (1 678 000 € au 31/12/2013).



3 - Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	140	2	138	2
Paramètres physico-chimiques	140	0	138	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	98,6%	98,6%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	93%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	113

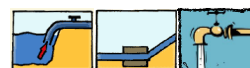
(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

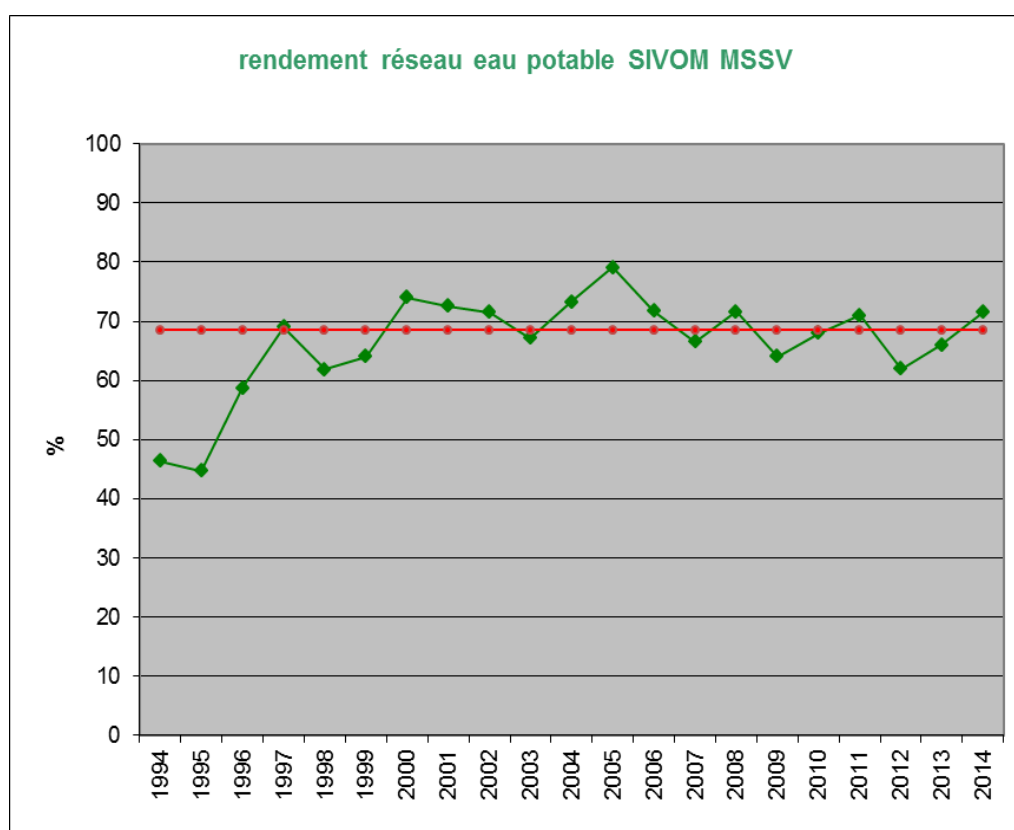
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	66,2 %	71,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	12,83	12,76
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	59,4 %	62 %



3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **6,8** m³/j/km (7,9 en 2013).

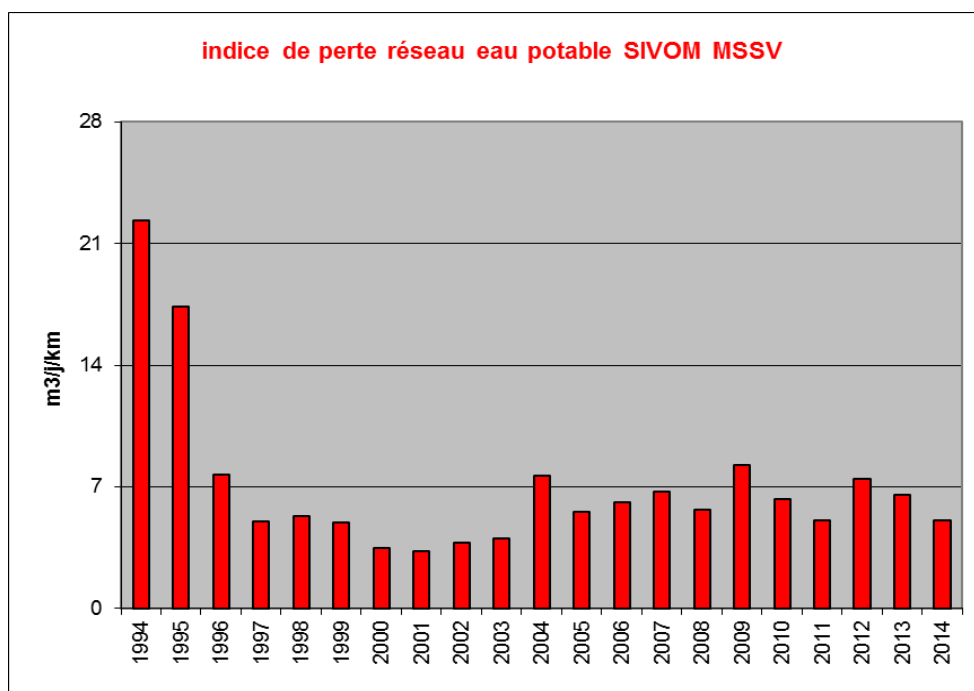
3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de **5,1** m³/j/km (6,5 en 2013).



3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km					7,4

Au cours des 5 dernières années, 7,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,97% (____ en 2013).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 73% (____% en 2013).

4 - Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		0

4.2 Montants financiers



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	103 000
Montants des subventions en €		20 %
Montants des contributions du budget général en €		0

4.3 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

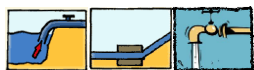
	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	4 162 542,56 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	472 325,66 €
	en intérêts	

4.4 Amortissements (hors subvention)



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de **149 832 €** (_____ € en 2013).

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



4.5.1 Réalisation des 5 dernières années

Désignation	Date commencement travaux	MI	Matériau	Coût (€ HT)	Entreprise
Sous la Ville Samoëns	2014	180	fonte Ø 150 reprise branchements	48 600	SASSI
Les Follys Morillon	2014	435	fonte Ø 100	54 400	GRAMARI
Sécurisation chef-lieu Verchaix T2	2013	90	fonte Ø 100 chambre à pompage	127 300	DECREMPS TP
Sécurisation Morillon T2	2013	710	fonte Ø 125 verrouillée aménagement réservoir Esserts	760 900	SASSI/SOCCO
Lévy Samoëns T6B	2012	405	fonte Ø 100 reprise branchements	85 600	DECREMPS TP
Chef lieu Sixt	2012	150	fonte Ø 150	20 500	OUVRIER BUFFET JL LYONNAISE DES EAUX
/	2011	/	/	/	/
Sécurité Morillon T1	2010	700	fonte Ø 100 reprise branchements réservoir 1000 m3	1 354 200	PERRILLAT TP CONSTRUCTION SAVOYARDE
Pompage Samoëns T3	2010	3 900	fonte Ø 125 réservoir tampon La Char	904 500	SOGEA
Compteur production	2010	/	/	14 000	LYONNAISE DES EAUX
Lavoisière Sixt	2010	810	PEHD Ø 110 reprise de branchements	166 600	SOCCO
TOTAL 2014/2010		7 380 (≈5% linéaire total	/	3 636 600	/
Ratio annuel		1 476 ml/an		727 320 €/an	/

4.5.2 Programme de réalisation 2014/2020 ...

Année de prévision	Désignation des travaux	Montant estimatif des travaux (€ HT) (d'après APS)	Année de réalisation	Montant * subventionnable (en € HT)	Plan de financement		
					Subvention Agence de l'Eau	Subvention Conseil Général	Emprunt SIVOM
2014	Amélioration rendement Tranche1 : Compteurs bassins	35 000					
2014	Amélioration rendement Tranche1 : Bornes vertes 4 communes	45 000					
A partir 2014	Mise en conformité PPC Samoens Reprendre la procédure Becta/la Grangette/la Lésière/Papars/plan des Arches ABANDON définitif ou REGULARISATION ADMINISTRATIVE						
2015	Amélioration rendement Tranche2 : Chef lieu le Vivier	360 000			900 ml (gain 16 000 m3 par an) <u>RATTACHE</u> à l'étude en 2013/2014 Nambride/chef lieu EU et à associé impérativement avec mise en conformité réseau EU Parking 907/Nambride		
A partir 2015	Amélioration rendement Tranche3: Salvagny	71 500			250 ml (gain 15 800 m3 par an) + réducteur aux Faux		
A partir 2015	Noyerets	6 000			Débit metre + télétransmission		
2015	Restructuration et sécurisation Sougey/Balme/Le Mont	416 200					
2016	Mise en conformité captage Platons et création d'un réservoir	200 000					
2017	Restructuration Nambride/Molliet	521 300			A coordonner avec chef lieu/Vivier et projet EU parking 907/Nambride		
2017	Restructuration 1 rive droite de Samoens	400 000			A vérifier en fonction de la mise en œuvre du schéma directeur de Samoens et les travaux réalisés par la commune de Samoens AVANT le transfert au SIVOM en 2009		
2018	Restructuration 2 rive droite de Samoens	400 000					
2019	Restructuration les Combes	404 500					
2020	Restructuration 3 rive droite Samoens	400 000					

Année de prévision	Désignation des travaux	Montant estimatif des travaux (€ HT) (d'après APS)	Année de réalisation	Montant * subventionnable (en € HT)	Plan de financement		
					Subvention Agence de l'Eau	Subvention Conseil Général	Emprunt SIVOM
Au-delà de 2020	Restructuration 4 et sécurisation Samoens rive droite	800 000			A vérifier en fonction de la mise en œuvre du schéma directeur de Samoens et les travaux réalisés par la commune de Samoens AVANT le transfert au SIVOM en 2009		
	Restructuration et sécurisation Samoens rive gauche	900 000			Vérifier avec réalisation pompage tranche 2 et 3 en 2009 et 2010		
	Restructuration Englène	176 000					
	Praillou nouveau réservoir	120 500					

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante depuis 1996



SYNTHESE GENERAL – TRAVAUX RESEAUX HUMIDES REALISATION 1996 – 2013

Désignation	Coût € HT	Subvention AE RMC	Subvention SMDEA	Subvention ou emprunt communes	Emprunt SIVOM
Programme décennal Eaux Usées (mise en séparatif strict) 1995/2005	6 412 082 <small>(5 865 553 + 546 529)</small>	1 664 176 (27%)	1 728 796 (26%)	0 (0%)	3 019 110 (47%)
Programme décennal Alimentation Eau Potable associé renouvellement-renforcement 1995/2005	2 348 023	0 (0%)	900 298 (38%)	0 (0%)	1 447 725 (62%)
Programme décennal Eaux Pluviales associé renouvellement 1995/2005	2 253 414	48 808 (2%)	0 (0%)	2 204 605 (98%)	SIVOM maître d'ouvrage délégué – communes remboursent les annuités au SIVOM
Programme STEP Gesbio	23 700 000	4 780 600 (20%)	5 319 400 (23%)	0 (0%)	13 600 000 (57%)
Extension/réhabilitation Eaux Usées	1 953 320	57 300 (3%)	312 613 (16%)	425 200 (22%)	1 158 207 (59%)
Extension/renouvellement Alimentation Eau Potable	1 247 285	0 (0%)	235 874 (19%)	249 790 (20%)	761 621 (61%)
Extension Eaux Pluviales	679 350	0	0	679 350	SIVOM maître d'ouvrage délégué – communes remboursent les annuités au SIVOM
Réhabilitation/sécurisation Alimentation Eau Potable Schéma directeur 2001	6 854 715	1 197 650 (17%)	1 983 658 (29%)	0 (0%)	3 673 407 (54%)
BILAN	45 448 189	7 748 534 (17%)	10 480 639 (23%)	3 558 945 (8%)	23 660 070 (52%)
RATIO ANNUEL	2 524 900	430 500	582 300	197 700	1 314 400

Commentaires :

45 450 000 € HT investi en 18 ans sur les ouvrages humides, subventionnés à hauteur de 40 % (17% Agence de l'eau RMC + 23% SMDEA)

23 660 000 € HT de dette contractée par le SIVOM

5 - Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 455	4 502
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,59	2,57
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,6%	98,6%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	113
P104.3	Rendement du réseau de distribution	66,2%	71,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7,9	6,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	6,5	5,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	—%	0,97%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	73%	73%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,153	0